



Récépissé demande d'une premier carte de séjour

Par **yac29**, le **06/02/2011** à **21:58**

Bonjour, rn voila je ss entrer france avec un mariage d'une francaise ca fait presque 3 mois que je ss ici j'ai déposé mon dossier de demande de délivrance de la premier carte séjour j'ai eu un récépissé de 3 mois bon la il va expiré fin du moi rn1 je ve s'avoir es qu'il vent me le renouveler ou me donné la carte de séjour rn2 es qu'il ya des papier a fournir en cas ou il me donne la carte de séjour rn3 et si c renouvelé ca prend combien de temp pour avoir mon rdv pour la carte de séjour rnmerci bcp

Par **flo030**, le **07/02/2011** à **11:19**

bonjour,rnrnrnil faut que vous ayez de la patience mon mari est a son 5 récépissé apres notre mariage je suis francaise , mariage en france depuis 14 mois et encore récépissé au bout de 14 mois.rnrncordialement

Par **chris_ldv**, le **07/02/2011** à **20:05**

Bonjour,rnrnL'obtention plus ou moins rapide d'un titre de séjour suite à un mariage dépend:rnrn1) du lieu du mariage (France ou étranger)rn2) des modalités d'entrée en France du conjoint étranger (visa de futur conjoint de français, visa touristique ou ... clandestin)rnrnSi la personne étrangère est entrée en France avec un visa de futur conjoint de français et que le mariage a lieu en France le visa vaut titre de séjour pendant 1 an. L'obtention du titre de séjour

ultérieur est simple et rapide sous réserve que le mariage ait effectivement eu lieu et que les époux vivent bien conjointement.rnrnDans tous les autres cas l'administration française est amenée à réaliser des contrôles forcément plus long.rnrnCordialement,